

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Hors du Département.

Un an 35 fr.
Six mois 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE
Religion. — Famille. — Propriété.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. **PAUL**
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Les ateliers étant fermés jeudi, fête de l'Ascension, l'*Écho de l'Ouest* ne paraîtra pas vendredi.

L'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme de l'*Écho de l'Ouest* aura lieu le mercredi 15 mai 1872, à midi précis, au siège de la société, rue Saint-Jean, n° 8, au 1^{er} (maison Gaborit).

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

9 MAI 1871.

Le général Douai passe la Seine et vient s'établir en avant de Boulogne, devant le bastion du Point-du-Jour. Cette brillante manœuvre a été favorisée par la canonnade des batteries de Montretout.

Quatre cents travailleurs ont passé la nuit à ouvrir les tranchées. A quatre heures du matin, toute la division était à l'abri des feux du rempart.

Anarchie dans la Commune. L'Hôtel-de-Ville foudroie de proclamations les ministères, et ceux-ci lui renvoient l'anathème.

Chasse à l'homme dans tout Paris. On arrête environ cent réfractaires par jour et on les expédie aux avant-postes. On trouve dans les poches d'un noyé, retiré de la Seine vers le pont Saint-Michel, le billet suivant :

« Ne voulant pas me battre contre mes deux frères qui sont, en ce moment, dans l'armée de Versailles, je me donne la mort. »

Le citoyen Rossel, délégué à la guerre, envoie sa démission à la Commune avec une lettre pleine d'injures.

LE LIBÉRALISME.

II

Est-ce que depuis longues années déjà vous n'entendez pas ces cris partant de la capitale comme un mot d'ordre, et se répétant sur tous les points de la France ? Lisez donc les journaux de la séquelle librepenseuse, et vous verrez que tous, d'un commun accord, demandent la séparation de l'Église et de l'État, c'est-à-dire le total asservissement de l'Église à l'État. Voyez plutôt ce qui se passe en Italie et en Espa-

gne où règne cet asservissement, et vous verrez que tout ecclésiastique est traité là comme un paria, par une minorité furieuse, par des brigands armés qui tiennent en échec l'immense majorité, laquelle gémit sous le joug du plus affreux despotisme, et se trouve écrasée par des impôts exorbitants. C'est que, dans ces infortunés pays, c'est le libéralisme soi-disant avancé qui commande et gouverne, et cela toujours au nom de la liberté.

Mais admirez l'impartialité de nos grands partisans de la liberté : ils demandent que chacun paye le ministre de son culte, mais en même temps, — ainsi que nous le disions dernièrement, — ils veulent imposer à nos enfants des maîtres athées, et ils n'entendent pas seulement nous forcer à leur confier, mais à payer ces maîtres, pour que, malgré nous et à notre grand désespoir, ils inoculent à nos jeunes générations le poison de l'incrédulité ! A-t-il jamais existé un despotisme plus brutal et plus révoltant ?

Voilà nos libéraux avancés, voilà ces amants passionnés de la liberté ! Et ils sont nombreux, et nombreux sont les journaux qui leur servent d'organes.

Eh bien ! nous le demandons : n'y a-t-il pas chez ces hommes des tendances du plus abominable despotisme ?

Mais patience ! S'ils ont laissé loin derrière eux les catholiques libéraux et les libéraux libres-penseurs modérés, ils sont distancés de cent mille coudées par d'autres libéraux qui les traitent de retardataires, de gens encroûtés, dont seul le chassépot pourra avoir raison. Et nous tenons à leur rendre pleine et entière justice, ils sont absolument logiques, ils sont même les seuls libéraux logiques, ils veulent tirer toutes les conséquences de principes timidement posés par des chré-

tiens engagés dans la voie fausse qui mène directement au point où en sont nos radicaux ou démocrates socialistes, car c'est ce titre qu'ils prennent. Nous les appelons, nous, les démagogues. Eh bien ! oui, étant accepté le libéralisme, ils sont dans le vrai, et les plus logiques de nos libéraux sont les hommes de la Commune ! Ils n'ont pas reculé, eux, devant les conséquences du principe posé, mais ce principe conduit fatalement, nécessairement à la barbarie, à l'extinction de toute société.

Et voyez, en effet, s'il est possible d'arriver à une autre solution, une fois qu'on est engagé dans la voie du libéralisme.

« Le gouvernement des consciences, ont dit les uns, appartient à l'Église, qui n'a pas à s'occuper des choses temporelles de ce monde. » — « Rien de plus vrai, ont clamé les autres, et, par conséquent, l'Église est un rouage inutile pour la direction des choses de ce monde. Respect à l'Église, respect et protection aux croyances religieuses, mais à une condition : c'est que l'Église, salariée par l'État, relèvera de l'État. »

« Que dites-vous là, ont repris de nouveaux venus : l'Église ne peut être un rouage inutile sans être un rouage nuisible ; essentiellement réactionnaire, elle n'est qu'un obstacle à la marche du progrès. Pourquoi, d'ailleurs, grossir le budget d'impôts qui ne doivent servir qu'à alimenter les superstitions ? Donc, séparation de l'Église et de l'État ! »

« Ce n'est pas assez ! s'écrient les démagogues, c'est l'anéantissement de l'Église qu'il nous faut, c'est la suppression de tout enseignement religieux ! Comment ! vous ne croyez point à l'Église, vous ne croyez point à ses dogmes, vous ne croyez pas même à Dieu, et vous laisseriez vivre l'Église ! Lors-

que Proudhon a osé prononcer ces paroles : « Dieu, c'est le mal ! » vous y avez applaudi, et vous permettriez que des charlatans continuassent de prêcher Dieu aux populations ? Eh bien ! nous ne le permettrons pas, nous ! Guerre à Dieu, guerre à toute religion et guerre à la propriété ! Car notre grand Proudhon n'a-t-il pas dit aussi : « La propriété, c'est le vol ! » Eh bien ! donc, nous irons de l'avant, et malheur aux prêtres, malheur aux croyants, malheur aux riches ! Guerre universelle à toute société chrétienne ! »

Et nous les avons vus à l'œuvre, nos démagogues, et nous le répétons, ils étaient logiques ! Et ne l'oublions pas, ils n'ont pas désarmé, ils sont là, attentifs, prêts à se jeter sur la société, et ils ont à leurs ordres une armée formidable !

Et maintenant, nous le demandons, à qui doit surtout incomber la responsabilité de leurs forfaits ? Où donc ont-ils puisé leurs principes subversifs, si ce n'est chez nos libéraux de tous les degrés ? Est-ce qu'ils seraient devenus de grands scélérats si tant d'écrits pervers avaient été pour eux lettre close ? Non, mille fois non !

Donc le libéralisme est la cause de tous nos maux. C'est le libéralisme qui, depuis quatre-vingts ans, ravage le monde entier et menace de faire sombrer dans l'abîme les sociétés humaines ; c'est sous son nom trompeur, qui signifie amour de la liberté, que l'enfer forge des chaînes destinées à faire des hommes autant de troupeaux d'esclaves, et à les réduire à un état pire que l'antique esclavage. Et pourquoi cela ? Parce que le libéralisme est la négation de Dieu, et la négation de Dieu l'affirmation des jouissances illimitées de la chair, l'abrutissement de l'humanité.

Quand on réfléchit à ces choses, comme

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

Monsieur Marcou

DE CARCASSONNE.

M. Marcou, si grand dans Carcassonne, nous ramène à l'affaire du couvent de Sainte-Graciuse, et l'affaire du couvent de Sainte-Graciuse nous ramène à M. Marcou, si grand dans Carcassonne. L'affaire est intéressante et le personnage curieux, et le personnage et l'affaire servent à caractériser le temps. Ce que nous en voulons dire ne paraîtra point superflu.

Sur l'affaire, le nouveau est qu'il n'y a rien de nouveau, depuis la mort effrayante du principal persécuteur. Un journal rapporte que l'évêque est venu « donner » des explications. Le mot est inexact. Si des explications ont eu lieu, c'est certainement l'évêque qui les a demandées. Comme chef du clergé et protecteur des religieuses, l'évêque est la partie lésée. Il a souffert les procédés illégaux, les vexations, les dommages ; c'est lui qui est en droit de savoir pourquoi la réparation se fait attendre.

M. Jules Simon, ministre des cultes, se considérant comme défenseur-né du clergé, aurait, dit-on, dressé un rapport de toute l'aventure et désirerait le faire passer sous les yeux de M. Thiers ; mais il craindrait personnellement d'affronter M. Thiers avec un pareil message qui lui révélerait trop la triste condition de la sécurité privée dans ses États. Il attend un bon intermédiaire, un homme juste, hardi et agréable. Ce serait M. Barthélemy Saint-Hilaire, si M. Barthélemy Saint-Hilaire était moins occupé. Sans refuser de justes louanges aux bons désirs de M. Jules Simon, nous devons avouer qu'il se mêle de ce qui ne le regarde pas. Le ministère des cultes est un bureau chargé de tracasser administrativement le clergé catholique, et pas du tout de le protéger. Si donc M. Simon veut faire quelque chose, qu'il pose la question au conseil, ou qu'il s'adresse officiellement à son collègue de la justice pour le prier de réveiller le procureur général, et à son collègue de l'intérieur pour lui signaler M. le maire de Carcassonne, perturbateur et diffamateur public.

Véritablement, après le sinistre épisode du suicide, l'on pourrait craindre que, par un concours de la mansuétude du clergé et de la paresse de la magistrature, l'affaire se trouvât, non pas terminée,

mais chloroformée. Une certaine toile d'araignée couvrirait promptement ce mystère de folie et de perversité, jusqu'au jour où ceux qui l'ont ourdi trouveraient bon de le raviver, plus sagement travaillé. Alors il servirait de précédent et d'argument. On dirait que la magistrature, complaisante aux criminels, leur a donné le temps de « détruire les preuves » ; on trouverait une preuve dans le désistement tacite du clergé. Nous avons vu l'autre jour le *National* commencer à tramer là-dessus. De son côté, l'industriel M. Marcou ne se croise pas les bras. Venons à lui et rendons-lui grâce ; c'est lui qui forcera d'agir. Comme M. Jules Favre a voulu son procès Laluyé, M. Marcou veut son procès de Sainte-Graciuse, et ceux qui inclineraient peut-être à pardonner seront contraints de le happer.

Au courant de l'instruction, pour donner du cœur à certains magistrats et parer aux effets de l'ordonnance de non-lieu qu'ils pourraient rendre, M. Marcou les inculpaît de cléricisme. Après l'ordonnance de non-lieu, il trouve un indice de culpabilité dans le suicide du diffamateur. Il demande « qui a versé le poison ? » Vous comprenez : les jésuites commencent à « détruire les preuves ! » M. le maire, rédacteur de la *Fraternité*, ajoute ceci, qui mérite mention : « Bon Dieu ! je ne veux soup-

çonner personne ; mais, à cette occasion, je ne peux chasser de mon esprit le souvenir de l'empoisonnement d'un prince italien par l'hostie consacrée quand on lui donna la communion. » Et plus loin : « Pourquoi M. Merlac s'est-il suicidé ? C'était un homme religieux, légitimiste et pratiquant (!). » D'où il suit que si M. Merlac, homme religieux, légitimiste et pratiquant (trois caractères d'honnêteté, de l'aveu de M. Marcou, lequel s'en prive), a par hasard communiqué quelquefois, il convient d'informer contre le prêtre qui lui a donné la communion ; car qui prouve qu'une hostie convenablement consacrée n'est pas capable d'empoisonner à distance ?

M. le rédacteur de la *Fraternité*, maire de Carcassonne, ne dit pas si c'est feu M. l'ancien abbé Marcou, son père, qui lui a conté cette histoire du prince italien, pour lui inspirer une juste horreur de la communion.

Ces monstruosité appartiennent à la dernière et à la plus criminelle lie des pamphlets. En les voyant signées d'un homme qui a l'honneur d'être le premier magistrat d'une cité chrétienne, il me semble que notre état social est jugé, et que la dignité de maire, unie à un tel acabit de journalisme, caractérise parfaitement la troisième Répu-

on se réfugie bien vite au sein de l'Eglise, notre mère, et que l'on plaint sincèrement les chrétiens libéraux dont Pie IX a dit qu'ils sont les pires ennemis de l'Eglise !

Le libéralisme est donc une invention de l'enfer qui, sous l'apparence pompeuse de la liberté, cache le despotisme le plus monstrueux et le plus dégradant.

J.-L. LEMAITRE.

Dépêches et Nouvelles.

On a vu par les révélations portées à la connaissance de l'Assemblée nationale que, sous l'Empire, 8,000 canons manquaient à l'appel sur les 40,000 qui devaient se trouver dans nos arsenaux, et sur 3 millions de chassepots, on n'a pu en retrouver qu'un million et demi. Mais, sous la République, n'a-t-on pas vu un préfet de Marseille employer en quelques semaines 180,000 fr. appartenant à l'État pour ses dépenses personnelles ? Nos soldats n'ont-ils pas eu des souliers à semelles de carton, etc., etc.

En lisant le récit de ce qui s'est passé pendant ces dernières années, il semble que chacun de nous devrait se sentir atteint dans son honneur d'honnête homme. Mais de là à réformer pratiquement les mœurs, il y a une distance infinie. Toutes les commissions de surveillance que l'on propose d'établir seront impuissantes. Ce qu'il nous faut, c'est un gouvernement et une administration composés d'honnêtes gens. Or, cette administration et ce gouvernement, ni l'Empire, ni la République ne pourront nous les donner, parce que la masse des impérialistes et la masse des républicains manquent de ces principes de foi et d'honneur sans lesquels l'honnêteté dans les affaires publiques est impossible ; l'épreuve en est faite.

La République française, à l'occasion du succès de M. d'Audiffret-Pasquier, ne se tient pas de joie et daube sur l'Empire, à propos des marchés. La République française oublie trop que quand viendra le tour de ses patrons, on en verra de belles, à moins que la verve du rapporteur ne se glace quand il s'agira des abus postérieurs au 4 septembre. Nous disions hier que la République française, parlant de « blague », et édictant que les républicains doivent avoir autre chose que de « la blague », nous faisait l'effet d'un pendu parlant de corde. Aujourd'hui, nous la comparerons à cet ivrogne hebdomadaire qui, rencontrant, dans la semaine, un collègue qui festonnait, s'écriait : « C'est ainsi que je serai dimanche ! » Voilà ce que la République française devrait se dire, et cela

blique.

Puisque M. Marcou se souvient, il nous permettra de nous souvenir, et puisqu'il parle ainsi des prêtres fidèles qui sont nos pères suivant l'esprit, il subira notre opinion, contraire à la sienne, sur les œuvres des prêtres dévoyés qui sont les siens. Pour nous, ce sont ceux-là qui empoisonnent l'hostie et qui, renonçant à perpétuer la vie spirituelle, s'entendent à engendrer la mort. Il en est lui-même un exemple très-lamentable. Quand il songe à ce « prince italien » empoisonné par l'hostie consacrée, il nous apparaît empoisonné dans ses sources par une hostie déconsacrée. Nous ne contredisons pas aux vertus naturelles et laïques de M. Marcou père ; mais il était prêtre, et c'est pour nous une explication du rôle anti-religieux et anti-social de son fils. Le préjugé des peuples contre les fils de prêtres a mille fois raison. Ce ne sont pas des gens bien nés. Ils ne devaient pas naître, et sauf les miracles de la grâce, ils ne naissent pas pour le bien. Ils n'entrent point selon l'ordre, ils n'apportent point l'amour de l'ordre ; ils sont demi-frères, naturellement ennemis des réguliers. Les seuils sacrés leur sont interdits ; il y en a d'autres, dans l'ordre purement civil, qu'ils ne peuvent franchir. Tant que la société contiendra une molé-

la rendrait plus modeste et moins joyeuse. Le tableau qu'elle fait du gouvernement des autres ressemble comme deux gouttes d'eau à la dictature du borgne dont elle aspire à couronner une seconde fois la clairvoyance, le jour où la France serait devenue tout à fait aveugle.

Nos finances gaspillées, nos arsenaux vides, une guerre effroyable et qui devait aboutir à tant de catastrophes...

Voilà bien, en effet, la France sous Gambetta !

ESPAGNE. — On écrit à l'Univers :

Bayonne, 5 mai.

Monsieur,

La grande question du moment est assurément le mouvement carliste ; mais il est difficile d'en avoir des nouvelles détaillées, et celles que l'on recueille sont le plus souvent fausses. C'est ce qui m'engage à vous raconter l'entrée de don Carlos en Espagne.

Il est parti de Bayonne, en plein jour, le 1^{er} mai, et le lendemain il faisait son entrée sur cette terre d'Espagne si pleine de souvenirs émouvants et où l'attendaient des amis dévoués et ses braves. En mettant le pied sur le sol espagnol, il s'est mis à genoux pour appeler sur lui les bénédictions divines ; puis il a baisé la terre comme pour prendre possession de son royaume.

Deux mille carlistes étaient venus l'accueillir à la frontière ; ils étaient commandés par le général Aguirra, compagnon et ami de Zumalacarréguy. Sa bravoure et sa fidélité ne sont surpassées que par sa foi vive et énergique. Cette troupe, si fière de la mission qu'elle remplissait, c'était ces bandes carlistes que l'Agence Havas représentait battues, en désordre et déguenillées, que les autorités françaises attendaient pour les désarmer.

Le roi, à la tête de son escorte, s'est dirigé vers le village de Vera, où il a été reçu avec les témoignages du plus pur dévouement et au milieu d'un enthousiasme indescriptible : le peuple faisait retentir l'air de cris de joie, les maisons étaient pavées, les cloches sonnaient à toute volée. A son arrivée devant l'église, il a été reçu par le clergé, qui, dans la manifestation de ses sentiments, a su allier son amour pour le roi et le respect dû à la sainteté du lieu.

De là, don Carlos s'est rendu chez Aguirra le serviteur fidèle à qui il avait confié sa personne. Pendant le repas, la foule n'a cessé de l'acclamer en criant : *Vive la religion ! Vive don Carlos ! Dehors l'étranger !* Après quelques instants de repos, le roi s'est remis en marche, et a pris la route de Navarre, où l'attend son armée. Le lendemain, une colonne de quarante mille hommes des troupes du gouvernement se présentait à Vera, et, ne pouvant s'emparer de don Carlos, elle emmenait prisonniers les prêtres et les membres de l'ayuntamiento.

D'autre part, on écrit au Figaro :

Les dépêches de Madrid annoncent que Rada, qui est avec Recondo et Gamuredi l'un des principaux chefs carlistes, a été rejeté en France avec Tabaud. Non-seulement Rada n'a pas été rejeté en France, mais hier il a surpris et battu à Irarzun

culé de christianisme, jamais fils de prêtre ne sera roi ni même président de la République, ou alors les derniers jours seront venus. Une tradition dit que l'Antechrist sera fils de prêtre et de religieuse. Si l'on apprenait que le temps approche où la terre sera régie par les fils des prêtres que l'ex-Hyacinthe appelle à pratiquer les vertus conjugales, — sans indult, — ceux qui ont vécu sous la Commune diraient qu'ils ont connu les derniers jours heureux du monde, et les pétroleuses se vanteraient de n'avoir pas allaité ces citoyens-là. On imagine que les femmes qui les enfanteront n'auront point de mamelles. Ils seront nourris de quelque chose qu'on leur fera boire dans un calice profané ; ils n'auront point reçu le baptême ; et M. le maire actuel de Carcassonne, s'il vit encore, voudra, — par la vertu de l'indult, — prêcher contre eux une croix à la main.

M. Marcou nous demande pourquoi nous avons parlé de son père, qui fut prêtre, et qui se fit déprériser autant que possible, car le prêtre est éternel. Il demande ce qu'il sait fort bien. Comme il traite ses adversaires de jésuites pour décrier leurs raisons, nous avons rappelé sa source sacerdotale pour décrier ses clameurs. Nous n'avons pas eu d'autre but. Suivant les règles de l'art qu'il pra-

(Navarre) le brigadier Primode Rivera. Remarquez qu'Irarzun est situé un peu à l'est de Pampelune, sur la même ligne que Vittoria, et par conséquent assez loin de la frontière.

J'ignore la position qu'occupe actuellement Recondo ; quant à Gamuredi, il est toujours dans l'Aragon.

Don Carlos a fait deux nouvelles proclamations au peuple espagnol. L'espace nous manque pour les reproduire aujourd'hui.

ERUPTION DU VESUVE. — On télégraphie de Naples :

Malgré les affirmations de l'observatoire de Naples, d'après lesquelles l'éruption est considérée comme terminée, un nombre considérable de familles quittent notre ville cette nuit.

La population tout entière de Torre, de Mercato et de Sainte-Lucie, frappée de terreur, campe sur la plage et y passe la nuit.

LES VIEUX-CATHOLIQUES.

L'Eglise catholique est placée dans une singulière situation. Elle reçoit les reproches les plus directement contradictoires.

En temps ordinaire, on lui dit : Pourquoi tant de fidélité ? pourquoi tant d'immobilité ? pourquoi tant de permanence ? Changez, faites comme nous.

Il y a des heures choisies où l'on ajoute immédiatement : Pourquoi ce dogme nouveau ? Comment, vous sortez de votre immobilité séculaire ! Vous abandonnez cette gloire, qui était votre gloire propre ! Vous changez. Mais ce n'est plus là notre religion ! Où donc est notre catholicisme, notre vieux catholicisme ?

Et ce mot : vieux, qui, en général, représente les choses les moins aimables et s'applique presque en qualité d'injure, devient, dans cette circonstance unique, l'expression d'un idéal. On détestait le catholicisme antique et éternel, mais voici qu'on aime à la folie le vieux catholicisme.

Et qui donc est pris de cette passion ? Ce sont justement et précisément les novateurs qui passent leur vie à insulter les choses qui ne changent pas. En un clin d'œil, subitement, sans transition, plus prompts que l'éclair, les voilà qui mettent leur veste à l'envers et qui, toujours tournés vers cette même Eglise qu'ils attaquaient comme trop ancienne, lui reprochent instantanément de ne l'être plus assez. C'est un changement à vue.

Le mouvement est exécuté avec une telle prestesse qu'il passe inaperçu. Il y a tant d'huile dans les rouages que la mécanique

dragons impétueux : Ses longs mugissements font trembler le rivage, il épouvante les nonnes et fait tomber les croix. Au fond, c'est un tyran de chef-lieu, qui n'aime pas qu'on le regarde, et qui ne dispose que d'un fort petit génie. Il trouve qu'on le traite mal : « Comme c'est grand, comme c'est chrétien, que ce genre de polémique ! » Ainsi le boa se plaint du dard de l'abeille. A notre avis, ce boa n'est qu'un ver, et ceux qui l'ont en ce moment sous le pied feront bien de peser ; l'opération aura toute l'efficacité d'un exorcisme, et M. Marcou sera inoffensif à tout jamais.

Dans l'Aude, sous l'Empire, le suffrage universel a toujours été obéissant. Aucun candidat recommandé n'éprouva de refus. Le frein impérial ôté, la douce nation carcassonnaise a tout de suite pris le frein démagogique, et elle obéit à M. Marcou comme elle obéissait à Napoléon III. Ce n'est pas ce qui la rend recommandable, mais c'est ce qui rend possible de la délivrer, et il est digne de sainte Gracieuse de l'affranchir de ce maître disgracieux. Tel est le rôle de la femme pure, annoncée de bonne heure à cette sorte d'incarnation de l'ennemi : *Ipsa conteret caput tuum...*

LOUIS VEUILLOT.

ne crie pas. Et il se passe un phénomène trop peu remarqué et qui n'est pas reçu avec un rire digne de lui.

Et que faisaient-ils de cette foi si précieuse, si vénérée, qu'en faisaient-ils il y a deux ans ?

Il y a deux ans, ils l'avaient depuis fort longtemps abandonnée ; il y a deux ans, ils la déclaraient vieille, usée, surannée ; ils n'en voulaient plus ; ils n'y pensaient plus. Ils la reléguèrent dans les lointains de l'histoire comme une chose finie ; ils allaient même jusqu'à la saluer avec ce RESPECT qu'ils prodiguaient volontiers à ceux qu'ils croient morts, dûment morts et enterrés.

Mais tout-à-coup l'Eglise parle. Elle donne à une antique vérité une nouvelle consécration. Et voici que ses contempteurs d'hier deviennent les gardiens jaloux de cette immutabilité qui les choquait si fortement ! Les voilà qui s'instituent les revendicateurs de ce Catholicisme dont ils ne voulaient pas ! Les voilà qui redemandent à grands cris leur vieille religion !

N'est-ce pas un spectacle déchirant de voir le *National* pleurer ses vieilles croyances, qu'une main barbare lui a arrachées, ses vieilles croyances où il puisait le bonheur de son âme, et cette paix divine par laquelle il édifiait le monde !

Oh ! le *National* ! comme il serrait sur son cœur, il y a deux ans, la foi de ses pères ! Avec quelle tendresse, avec quelle ardeur ! Nous nous souvenons encore du respectueux enthousiasme avec lequel il gardait les dogmes anciens !

Cette plaisanterie, comme beaucoup d'autres, cache au fond d'elle-même des qualités sérieuses. Elle donne un enseignement qui est obligatoire, s'il n'est pas gratuit. Elle montre le secret des alliances qui ne disent pas et même qui ne savent pas leur nom. Elle révèle le point central qui unit les divisés, ce point mystérieux qui est l'inimitié de l'Eglise. Pourvu que vous vous révoltiez, vous plairez aux révoltés, dùt leur révolte et la vôtre être contraires et contradictoires. Cette plaisanterie découvre le vrai terrain du combat. Elle prouve que pour les vieux-catholiques et pour les non catholiques toute terre est bonne pour se rencontrer et s'embrasser, pourvu que ce soit la terre étrangère.

ERNEST HELLO.

Faits divers.

Le *Courrier du Pas-de-Calais* donne des détails sur l'assassinat commis à Ecourt-Saint-Mein, par le nommé Courcol sur sa femme.

Le 25 avril, veille du crime, une discus-

sion s'éleva sans doute entre les époux, car on l'entendit dire à sa femme, qui plantait des pommes de terre : « Tu peux les planter, mais tu ne les mangeras pas, je t'en réponds ! »

Dans la nuit, à trois heures du matin, il la frappait de trois coups de hache sur la tête, dans le lit où elle dormait et où était couché près d'elle son dernier enfant, un garçon de treize ans.

L'assassin s'enfuit alors; mais sur la dénonciation de son fils et grâce à l'activité déployée par la gendarmerie, il fut arrêté à huit heures à Inchy, canton de Marquion, à quinze kilomètres du lieu du crime.

Ramené à Ecooust et mis en présence des magistrats instructeurs promptement arrivés d'Arras, avec M. le docteur Dussart et M. Martin, capitaine de la gendarmerie, Courcol fut confronté avec le cadavre de sa victime.

Aucune émotion ne se manifesta chez cet homme. Il se reconnut coupable du meurtre qui lui était imputé, et lorsqu'on lui demanda ce qu'il avait à reprocher à sa malheureuse femme, il se borna à dire :

— Il y avait trop longtemps qu'elle m'em... avec ses sermons et sa morale.

Cependant, le cadavre horriblement mutilé était effrayant à voir, et tous les assistants ne pouvaient se défendre d'un sentiment de terreur et de pitié. Seul, Courcol gardait tout son sang-froid, toute sa cruelle impassibilité.

Ses réponses étaient tellement cyniques qu'on dut le rappeler au respect de la justice :

— Qu'est-ce que cela me fait, répondit-il; il ne m'en arrivera pas plus de mal. Je sais bien que j'ai la tête trop longue. »

L'instruction terminée, les magistrats remontèrent en voiture pour rentrer à Arras. Le meurtrier fut placé entre les gendarmes et on se disposa à partir. Courcol refusa de marcher :

— Est-ce que vous croyez, demanda-t-il, que je vais m'en aller à pied, quand les autres vont en voiture? Pour ce que j'ai de temps à vivre, je peux bien prendre mes aises, je veux aussi une voiture.

Il fallut en passer par là, et il opposa même une telle inertie aux injonctions de la gendarmerie, que pour traverser la rue et le mettre dans la voiture, quatre hommes durent le porter, les uns par la tête, les autres par les pieds.

A sept heures et demie, hier soir, Courcol, bien garrotté, faisait son entrée en ville sur une charrette requise à cet effet, et il était conduit à la prison.

A PARIS, EN PLEINE RUE.

M. Brassey, négociant, rentrait hier soir à son domicile, situé rue de Lyon, accompagné de sa femme, après avoir assisté à la représentation de *Ruy-Blas* au théâtre de l'Odéon.

Arrivé quai Henri IV, ils furent rejoints par un individu en état d'ivresse, qui les suivit quelques instants en grommelant des menaces, et qui finit par heurter M. Brassey avec l'intention évidente de lui chercher querelle. Celui-ci hâta le pas, brûlant d'envie de donner une correction à l'insolent; mais la présence de sa femme, qui tremblait de tous ses membres, dans la crainte d'un conflit avec cet inconnu, le tint sur une extrême réserve.

M. Brassey n'avait aucune arme, et, malgré la confiance qu'il avait dans sa force, il n'était que fort peu rassuré, à cause de l'insistance de cet individu à les suivre. Ce manège durait depuis plusieurs minutes, quand l'ivrogne, changeant de tactique, se rua sur

M. Brassey qui, ne pouvant éviter le choc, fut jeté contre le parapet.

A cette vue, sa femme poussa des cris déchirants, et fit de vains efforts pour empêcher son mari d'en venir aux mains. Celui-ci pourtant avait sorti son couteau de sa poche; mais M. Brassey, sans se préoccuper du danger, s'élança sur ce misérable et tenta de le désarmer.

Une lutte s'engagea jusqu'à l'arrivée des gardiens de la paix. Le malfaiteur, à leur approche, voulut se dégager de la puissante étreinte de son adversaire qui l'avait désarmé, et lui tenait son propre couteau sous la gorge. Il ne put y parvenir.

La jeune dame, en se mêlant à la lutte, avait été blessée à la main droite, et M. Brassey avait le visage et les mains ensanglantés.

Tous trois furent conduits au poste de police, où le malfaiteur prétendit que M. Brassey l'avait attaqué.

Il ne voulut donner ni son nom, ni son adresse.

Les deux victimes ont été reconduites en voiture à leur domicile.

MEURTRE D'UNE FEMME PAR SON MARI.

Le *Mémorial des Pyrénées* et le *Mercur de Orthez* nous apprennent qu'un crime horrible a été commis à Gouze, canton de Lagor, arrondissement d'Orthez.

Joseph Duthu, âgé de quarante-sept ans, qui n'est pas du pays, habitait depuis quelque temps Gouze avec sa femme, la mère de sa femme, octogénaire, et une petite fille de huit ans. Ivrogne, paresseux et jaloux, dit la rumeur publique, Duthu faisait subir depuis longtemps de mauvais traitements à sa femme, bien que la conduite de celle-ci fût exempte de reproches.

Dimanche, la malheureuse femme alla chercher son mari à l'auberge. Là commença la querelle qui devait se terminer d'une manière si fatale pour Cécile Camou. Arrivé à la maison, Duthu tombe sur sa victime à coups de poing. Mais le poing, ce n'est pas assez pour ce forcené, surexcité encore par ses libations de la matinée. Il trouve une bouteille à sa portée et s'en fait une arme. Le sang coule, mais la victime est vivante. S'armant d'une hache, il lui fait sauter une oreille, et, du dos de la hache la frappant en plein front, il lui donne le coup de grâce. La victime n'avait que trente-quatre ans.

Duthu s'enfuit ensuite; mais ayant été poursuivi par deux voisins accourus aux cris de la petite fille, témoin de la scène, et voyant qu'il allait tomber entre leurs mains, il prit un gros caillou à l'aide duquel il essaya de se tuer en se blessant à la tête. On le transporta évanoui et ensanglanté dans son domicile.

La hache qui a servi à commettre le crime a été saisie, ainsi que le paletot, le gilet et le chapeau du meurtrier, qu'il avait abandonnés dans sa fuite. Quant à lui, il a été transféré à la prison d'Orthez.

Les époux Duthu avaient trois enfants, dont l'aînée n'est âgée que de dix ans.

Où conduit le Jeu.

Un lion du boulevard, M. D..., prenait une voiture en face du café Riche, hier soir, à six heures, pour se rendre dans un hôtel de l'avenue des Champs-Élysées, où il était attendu à dîner.

Comme sa voiture tournait dans la rue Royale, il aperçut un de ses amis qu'il n'avait pas revu depuis la guerre, et, tout entier à son heureuse rencontre, il oublia l'objet de sa course.

Dix minutes après, les deux amis étaient attablés chez Péters dans les meilleures dispositions possibles. Le dîner étant fini, ils remontèrent dans la même voiture qui les

avait amenés et se firent conduire au cercle de D..., dans l'espoir d'y trouver une personne qu'ils désiraient voir et qu'ils ne rencontrèrent pas.

La soirée s'avancait, ils acceptèrent une partie de whist. À minuit, D... perdait trente louis; la présence de son ami excitait son amour-propre; il ne voulut pas se retirer sans prendre sa revanche. Une partie plus sérieuse s'engagea.

Lorsque le jour parut, D... avait perdu sur parole des sommes considérables. Les joueurs s'endormaient sur les divans ou se disposaient à sortir.

La tête bouleversée, D..., qui s'était laissé entraîner beaucoup plus loin que sa fortune ne le lui permettait, vida coup sur coup plusieurs verres de champagne pour s'étourdir; puis, prenant son ami sous le bras, ils gagnèrent la rue.

Le cocher attendait depuis la veille à la même place. C'était un ancien avoué; il avait jugé les deux jeunes gens si favorablement qu'il eût attendu bien plus longtemps encore.

Ceux-ci passèrent devant lui sans le regarder même. Ils ne se souvenaient seulement pas d'avoir pris une voiture quelques heures auparavant. Tant de choses s'étaient passées depuis la veille! On oublie, d'ailleurs, si vite à Paris.

Le cocher, lui, n'avait rien oublié. Il lui fallait plus que son dû, un gros pourboire. Dame, les nuits sont fraîches et le métier est rude.

Aussi, lorsqu'il vit ses débiteurs s'éloigner à pas précipités, il crut à une fuite, et il s'élança vers eux avec colère. Il leur réclama, en termes menaçants, la somme de vingt et quelques francs.

À la vue de cet homme qu'il croyait fou, D... poursuivit son chemin. Le cocher lui barra le passage en le saisissant à la gorge. Une lutte s'engagea, au milieu de laquelle les gardiens de la paix intervinrent et emmenèrent les trois combattants au poste de police de la rue Drouot.

Là, tout finit par s'expliquer. Les deux amis se reconnurent débiteurs; mais, lorsqu'ils voulurent payer la somme réclamée, ils se regardèrent stupéfaits. Ni l'un ni l'autre ne la possédait.

La tentative d'escroquerie parut alors flagrante aux agents qui les maintinrent en état d'arrestation.

Ce ne fut que fort tard, dans la matinée, qu'ils parvinrent à se faire mettre en liberté, brisés de fatigue et meurtris de coups.

En rentrant à son domicile, D..., pris d'une fièvre ardente, se mit au lit. Le médecin, appelé, déclara qu'il était en danger de mort. Les soins furent inutiles. D... a expiré ce matin d'un transport au cerveau.

CE PAUVRE GORCHUD!

On a arrêté avant-hier, dans le quartier Saint-Antoine, un mendiant âgé d'environ trente-cinq ans, que plusieurs personnes avaient signalé aux gardiens de la paix. On a cru d'abord que les béquilles dont il se servait n'étaient qu'un moyen pour apitoyer les passants; mais au poste de police il a été reconnu que son infirmité était réelle.

Cet individu, qui a nom Gorchud, faisait partie, au 4 septembre, de ces bandes de destructeurs qui se ruèrent avec tant d'entrain sur les monuments et maisons particulières, afin de briser et abattre tous les emblèmes, chiffres et écussons rappelant le gouvernement tombé.

La bande en question venait de briser les aigles sculptés de la caserne de la Cité, lorsqu'une voix cria : A la fontaine Saint-Michel! Tous s'y précipitèrent, et Gorchud, dans un noble enthousiasme, grimpa rapidement au sommet pour être le premier à scier la tête aux aigles de bronze. Malheureusement pour lui, il tomba sur le rebord de la cuvette en pierre, et se cassa la jambe.

Aujourd'hui, ce vaillant démocrate n'a d'autres ressources pour vivre que la mendicité, et on voit où elle vient de le conduire. Il avait demandé l'autorisation de s'affubler d'un écriteau, sur lequel il aurait écrit :

Victime du 4 septembre.

Mais cette faveur lui a été refusée.
O ingratitude!!!

LA BRANCHE DE LILAS.

Une pauvre ouvrière, collée contre la montre d'une marchande de fleurs de la Chaussée-d'Antin, regardait des lilas blancs d'un oeil anxieux.

La neige au dehors tombait froide et pressée. Les lilas de la boutique semblaient

avoir été caressés par les premières brises du printemps.

Avec hésitation, la femme ouvrit la porte de la marchande.

— La branche de lilas, combien? fit-elle en la prenant.

— Dix francs.

— Dix francs! s'écria l'ouvrière, qui laissa tomber sur le comptoir les fleurs qu'elle tenait.

Une larme s'échappa de ses yeux, une ces larmes isolées et contenues qui brûlent les paupières.

— Mon pauvre enfant! s'écria l'ouvrière. Il était né pendant que les lilas étaient en fleurs... Et il partira pour toujours sans une branche dans les bras!

— Vous avez perdu votre enfant! dit la marchande émue.

Alors elle prit, non plus une branche, mais une touffe de lilas blancs, en emplit le tablier de la malheureuse, et, repoussant la pièce de monnaie que celle-ci lui offrait :

— Il ne sera pas dit que j'ai fait payer le dernier lit de votre enfant!

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

M^{re} l'Évêque, parti d'Angers dimanche au soir 5 mai, pour continuer ses visites pastorales, était lundi 6, aux Rosiers, — mardi 7, à Gennes, et mercredi 8, aux Tuffeaux. Il est aujourd'hui jeudi 9, à Saumur (Saint-Pierre). Il sera le vendredi 10, à Nantilly, et le même jour, dans la soirée, à Fontevault. — Samedi 11, séjour à Saumur, — dimanche 12, à Vivy, — lundi 13, à Allonnes, — mardi 14, à Varennes, — mercredi 15, à Souzay, — jeudi 16, à Brézé, — vendredi 17, à Montreuil-Bellay, — samedi 18, au Vaudelnay. — Retour à Angers le samedi soir.

Monseigneur est accompagné de M. Chesneau, vicaire-général, et de M. l'abbé Grimault.

Nous empruntons à la *Semaine religieuse* d'Angers quelques lignes consacrées à la mémoire d'un de nos concitoyens que la mort vient d'enlever à sa famille et à l'affection de ses amis :

« On a célébré la semaine dernière, à la cathédrale, les obsèques de M. Hays-Fontaine, trésorier de la fabrique de cette église, décédé à l'âge de 42 ans. Ses parents, de nombreux amis, plusieurs membres du clergé assistaient à cette cérémonie. Si la mort a frappé un coup d'autant plus douloureux qu'il était plus inattendu, l'amertume des regrets était bien adoucie par la pensée de la foi vive, de la piété ardente de celui que le Seigneur venait d'appeler à lui. Fils d'une mère qui, par la tendresse du cœur et la confiance en Dieu, était une autre Monique, M. Hays dut aux prières et aux larmes de cette mère le bonheur d'Augustin, celui d'entendre la voix divine. Ce fut à l'abbaye de Solesmes, ce foyer de la science et de la piété, que s'opéra cette merveille de la grâce. Et depuis, avec quelle sève la vie chrétienne circulait dans cette âme! Quelle fermeté de principes, quelle ferveur au service du divin Maître, quel dévouement à l'Église! La générosité de ses sentiments a hâté l'heure de la récompense. Que cette pensée soit la consolation de sa digne compagne. »

Un détachement du 32^e de ligne arrivera et couchera à Saumur vendredi prochain.

Samedi dernier, une jeune domestique de Vihiers, Louise Mousseau, a compromis ses jours par imprudence. Elle avait placé une chandelle auprès de son lit, et pendant son sommeil le feu s'était communiqué à sa couverture et à son matelas.

Ses maîtres, éveillés eux-mêmes par une forte odeur de brûlé, ont pu pénétrer dans sa chambre et la tirer du danger dont elle n'avait pas conscience.

La perte matérielle est peu considérable.

Dimanche matin, vers 10 heures, le cadavre d'un enfant nouveau-né a été retiré de l'Authion, à l'extrémité de la commune de Villebernier.

Les recherches de la gendarmerie ont promptement amené la découverte de la coupable, la fille de D..., domestique dans la commune.

Cette fille, du reste, a fait les aveux les plus complets. Seule, elle a mis au monde son enfant dans un pré qui borde l'Authion, puis elle l'a jeté à l'eau et s'y est précipitée elle-même, espérant se noyer. Après trois immersions, par manque d'eau et aussi par instinct de conservation, elle n'a pas perdu la vie.

Ses maîtres ne l'ayant pas vu paraître pour le travail l'ont trouvée dans sa chambre, à une heure assez avancée du jour, avec ses vêtements encore tout mouillés.

Un incendie s'est déclaré à la Poitevine, dans un hangar appartenant aux sieurs Girard et Bénétiau, fermiers. La perte est évaluée à 1,300 francs, assurée.

On attribue cet incendie à l'imprudence.

Le 4^{er} mai, le sieur Guillot Alexandre, âgé de 34 ans, bourrelier à Saint-Georges-Châtelais, s'est tué en tombant de sa charrette. Cet homme était ivre.

Le nommé Chamailé, jeune homme âgé de 24 ans, s'est noyé en voulant passer la Loire dans une barque à Rochefort-sur-Loire. Comme il abordait la rive opposée à celle de son départ, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau; son cadavre a été retiré.

Le 4^{er} mai, des voleurs, en l'absence du sieur Allard, cultivateur à Mazé, se sont introduits dans son habitation, et lui ont sous-

trait dans son armoire 57 fr.; on est sur la piste des auteurs de ce vol.

Un boucher de Sarrigné traversait lundi dernier le bourg d'Echemiré; il était dans sa carriole et marchait à une allure désordonnée. De plus, comme il était complètement ivre, loin de ralentir le train du cheval, il l'excitait au contraire sans pouvoir le diriger. Un accident était à craindre, et malheureusement il ne tarda pas à arriver. La femme Rousseau, âgée de cinquante-huit ans, ne put éviter la carriole; elle fut atteinte en pleine poitrine par le brancard et tuée sur le coup. Quelques pas plus loin, heurtant le long d'une maison, la carriole fut renversée. Le conducteur, jeté à terre, fut protégé, hélas! par le dieu des ivrognes, et en a été quitte pour quelques contusions légères.

Voilà l'une des conséquences, terrible cette fois, de la funeste habitude de l'ivresse. Sans parler de la responsabilité qui lui incombe, par suite de la mort de la femme Rousseau, la loi récente sur l'ivrognerie, si elle avait été promulguée, aurait trouvé là une première application dans la contrée.

On lit dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

Il avait été amené hier, à Rennes, sur le champ-de-foire, environ 4,000 animaux, savoir : 400 paires de bœuf, 4,050 vaches, 500 chevaux, 4,500 porcs maigres et 450 gras. Les chevaux seuls, comme on le voit, étaient en petit nombre.

Les transactions ont été assez actives : la foire de mai est d'ailleurs une des plus importantes de l'année; car, à cette époque, on enlève pour le dehors une grande quantité de bœufs et de vaches destinés à l'engraissement. Il a été vendu des premiers environ les trois quarts, au prix de 380 à 650 francs, et des secondes les deux tiers, de 140 à 280 fr. Inutile d'ajouter que les vaches près de véler étaient hors de prix.

La moitié à peine des chevaux a trouvé acquéreurs, depuis 350 jusqu'à 650 fr. Les porcs gras ont tous été vendus, et les porcs

maigres, sur lesquels on constatait une baisse assez sensible, se sont livrés, suivant l'âge et la force, de 40 à 90 fr.

On écrit de Porsall, le 30 avril, à l'*Union bretonne* :

Un navire s'est perdu dans la nuit du 27 au 28 avril courant, à 3 milles au large de Porsall. Ce navire, que l'on suppose être un lougre, a dû toucher au rocher Corn-Car-Hai, et a coulé immédiatement, par sept brasses de fond. On a sauvé une partie de la mâture et de la voilure. M. le syndic de la marine a fait accélérer le sauvetage.

Parmi les objets trouvés, il se trouve un coffret, un livret et des certificats appartenant à un nommé Tascon (Jean-Pierre), canonnier breveté de première classe, matelot de deuxième classe, né à Saint-Gildas, département du Morbihan, inscrit à Vannes, ainsi que le coffret du matelot Le Blohic (Joseph), né également à Saint-Gildas, en 1845.

On ignore ce que sont devenus les hommes de l'équipage, et tout fait présumer qu'ils ont péri. On ignore également le nom du bâtiment.

Dernier Courrier.

On annonce pour demain la publication au *Journal officiel* du décret de renvoi du maréchal Bazaine devant un conseil de guerre.

On croit également que la loi réglant la composition du conseil de guerre, appelé à juger le maréchal Bazaine, sera présentée demain dans le cours de la séance.

La désignation des grades sera dans la loi, mais le choix des personnes sera, comme nous l'avons dit, réservé au gouvernement et sera fait ultérieurement par décret spécial.

Le maréchal Bazaine ne s'est nullement constitué prisonnier, comme l'ont prétendu des journaux d'hier.

Il n'est même pas question qu'il doive le faire. Il devra simplement se tenir à la disposition de ses juges. C'est ce que nous disions hier et ce que l'on répète aujourd'hui encore dans les régions officielles.

Pas de nouvelles d'Espagne. La ligne du nord est coupée à Zummaraga.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

L'OFFICE DE LA BOURSE

3, rue Tailbout, Paris.

Achète et vend, au cours du jour, 206 25, les obligations du chemin de fer et bassin houiller du Var (18 fr. d'intérêt, remboursement à 500 fr. en 29 ans, — 9 0/0 de revenu.)

CALCULS : Pour 1,000 fr. on a PAR AN, y compris la prime de remboursement, savoir : en obligation d'Orléans, 71,80; du Midi, 73,50; de l'Ouest, 74,50; de Lille-Valenciennes, 80; d'Orléans-Châlons, 88; du Médoc 96,50; du chemin de fer et bassin houiller du Var, 193,50, ces dernières donnent donc un produit de deux fois supérieur à celui de la plus avantageuse des obligations de chemins de fer.

PARIS-JOURNAL vient d'acheter, au moment où elle allait être mise en vente, toute la première édition de RABAGAS. Il donne gratuitement ce volume grand in-8 de 250 pages, que MM. Lévy frères devaient vendre 4 francs, à toute personne qui s'abonnera pour six mois et à ceux de ses abonnés dont l'abonnement a encore au moins deux mois à courir, et qui renouvelleront pour une nouvelle période de trois mois.

Un an : 40 francs; six mois : 22 francs; trois mois : 12 francs :

2, rue Favart, Paris.

(Pour les demandes de province, envoyer 50 centimes pour frais d'envoi et de poste.) Il ne reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris.

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres, (Mêmes numéros conservés).

Paiement de tous coupons.

Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque.

Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'administration,

N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. *

Ancien ministre du Commerce.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 MAI 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 45	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	237 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	628 75	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	321 25	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	485	»	»
5 % Emprunt	87 30	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	890	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	422 50	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	435	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208 75	»	»	Est, jouissance nov.	588 75	»	»	Orléans	295	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	373	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	830	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	290	»	»
— 1865, 4 %	440	»	»	Midi, jouissance juillet	607 50	»	»	Est	286	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	270	»	»	Nord, jouissance juillet	977 50	»	»	Nord	302	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	Orléans, jouissance octobre.	827 50	»	»	Ouest	288	»	»
— libéré	250	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	»	Midi	289	»	»
Banque de France, j. juillet.	3690	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	617 50	»	»	Deux-Charentes	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	860	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	665	»	»	Vendée	262 50	»	»
Crédit Agricole, 200 f. p. j. juill.	496 25	»	»	Société Immobilière, j. janv.	32	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»								

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — soir,	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M^{rs} LAUMONIER et CLOUARD, notaires à Saumur.

A VENDRE

DEUX MAISONS, à Saumur, rue de la Tonnelle, dont l'une est occupée par M. Voisin, et l'autre était habitée par M. Rigault;

DEUX PETITES MAISONS, l'une actuellement disponible, rue des Payens, et l'autre montée du Château.

S'adresser aux notaires. (256)

A LOUER

De suite ou pour la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON BOURGEOISE, située à Saumur, rue du Champ de Foire, anciennement occupée par M. Mordret, procureur de la République.

S'adresser à M. LEGUÉ, boisselier, rue du Portail-Louis. (248)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Quatre-vingt-dix ares environ de terre et vigne, avec maisonnette, situés à la Croix-des-Sables, commune de Baigneux, joignant MM. Cléret, Bottereau, Lebrun, M^{rs} veuve Salmon, MM. Meschin et Goislard.

S'adresser à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, ou à M^{rs} LAUMONIER, notaire. (257)

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE Petite Propriété,

Située au Pont-Foucharé, commune de Baigneux, ayant son entrée principale par la rue des Pauvres,

Comprenant maison avec pressoir et cinquante-cinq ares de vignes et jardin.

Cette propriété dépend de la succession de M. et M^{rs} Leteuille. S'adresser à M^{rs} LAUMONIER, notaire. (258)

Etude de M^{rs} LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand' Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

Exposition de la méthode purgative de Le Roy, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris. 1 vol. in-8°. 2 fr. 50 par la poste. Consultation. Affranchir.

Avis. Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom : Signoret-Paris rouge sur fond noir. (465)

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (598)

M. LAUMONIER, notaire, demande un petit clerc.

FABRIQUE DE TREILLAGES

EN FIL GALVANISÉ

Pour espaliers, clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc. Prompte exécution en bonnes conditions.

S'adresser à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Chouetterie, n° 5. Il se charge d'envoyer faire les treillages et les volières sur place.

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 4, TOURS

(INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGÉ informe que ses spécialités particulières sont :

Les teintures au teneur, en toutes nuances ; Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.

Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français ; La teinture des robes et le remoirage antique et français ; Les teintures-lumières pour soirées ; Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes ; Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)